

LA CHAPELLE DES PÉNITENTS BLANCS DE L'ANNONCIADE À MARTIGUES

Architecture et décor

La chapelle de l'Annonciade, située dans le quartier de Jonquières à Martigues, est ornée de boiseries et de peintures qui forment l'un des ensembles décoratifs religieux baroques les mieux conservés de la Provence occidentale ; elle permet de se faire une idée du cadre dans lequel se déroulait la vie d'une confrérie de Pénitents aux XVII^e et XVIII^e siècles.

L'histoire de ce bâtiment, classé Monument Historique depuis 1910, est restée longtemps mal connue car peu de sources étaient facilement exploitables. Comme c'est souvent le cas, les archives de la confrérie de pénitents qui l'avait fait bâtir n'ont pas été conservées. Seule une chronologie incomplète avait été établie à partir des deux dates figurant dans le bâtiment lui-même (sur les deux vantaux de la porte principale et sur les peintures du mur ouest) et des indications fournies par les visites pastorales. Des recherches plus poussées, en particulier dans les actes notariés, ont été menées, en 1993, par Francine Valette, pour la conservation régionale des monuments historiques (D.R.A.C.-P.A.C.A) en vue de la restauration de l'édifice. Ces nouvelles études ont permis de mieux cerner les grandes étapes de la construction du bâtiment et de suivre son évolution, même si des questions demeurent, en particulier en ce qui concerne la réalisation des peintures murales. Cette étude permet une approche concrète du rapport des pénitents avec l'architecture : site choisi pour l'édification de la chapelle, époques de construction (et reconstruction) du bâtiment, contexte architectural local, programme iconographique.

La chapelle se situe à l'extrémité nord-ouest du quartier ancien de Jonquières, entre l'église paroissiale et le cimetière – aujourd'hui disparu – Cette position – à l'intérieur de l'enceinte mais à une de ses extrémités – est habituelle pour l'église accompagnée de son cimetière ; quand à la proximité de l'église paroissiale et de la chapelle des pénitents, on la retrouve au quartier de Ferrières : la chapelle des Pénitents Bleus – dont il ne reste que la façade – s'élevait contre l'église paroissiale Saint-Louis¹.

La chapelle de l'Annonciade, telle qu'on peut l'admirer aujourd'hui, est formée d'un corps de bâtiment couvert d'un toit en bâtière avec tuiles creuses, dont les murs latéraux sont rythmés par six contreforts à l'est auxquels correspondent, à l'ouest, six arcs-boutants. Intérieurement, la chapelle se compose d'une nef rectangulaire prolongée au nord par une sacristie surmontée d'une tribune ; la nef est éclairée par dix fenêtres en plein cintre dans les murs latéraux et un oculus ausud, elle est pourvue d'un plafond de bois, la tribune est voûtée d'arêtes. La porte d'entrée principale est percée dans le mur latéral est, face au chevet de l'église paroissiale (dont le chœur est occidenté). L'autel est adossé au mur nord et les boiseries du retable masquent les ouvertures de la tribune. Une estrade de maçonnerie longe les trois côtés de la nef et supporte les bancs des pénitents. Les murs, au-dessus des boiseries des bancs, ainsi que le plafond et ses voussures de bois, sont ornés de décors peints.

Les débuts de la confrérie restent obscurs. Les pénitents eux-mêmes faisaient remonter sa fondation à 1594, mais cette date apparaît tardivement : dans la visite pastorale de 1778². Une « confrérie Notre-Dame de l'Annonciade » est mentionnée dans les délibérations du conseil de la communauté de Jonquières dès 1530³ mais il n'est pas précisé qu'il s'agisse de pénitents. La date de la construction de la première chapelle est tout aussi incertaine. En 1619, la confrérie est active et sa chapelle est en bon état d'après l'archevêque d'Arles Gaspar du Laurens ; c'est lui – d'après les dires des pénitents lors des visites pastorales suivantes – qui aurait procédé à sa consécration, donc entre 1603 et 1619. A partir de cette date, on peut suivre l'évolution du bâtiment, puis la construction de la chapelle actuelle⁴.

L'évolution de la ville entraîne une modification de la chapelle en 1634 : deux maîtres-maçons de Martigues sont chargés de modifier deux contreforts et un mur pour aligner la chapelle sur le « cartier neuf »⁵.

1. Les trois villes médiévales de Jonquières, l'Île et Ferrières se sont unies en 1581 pour former Martigues mais sont restées trois paroisses distinctes.

2. A.C. Arles : GG 116.

3. A.C. Martigues : BB 2.

4. Notre étude ayant été réalisée dans le but de mieux connaître le bâtiment, nous n'avons pas poussé les recherches sur la vie de la confrérie et de ses membres.

5. A.D. BDR : 378 E 462 Poncet Amielh.

Des vantaux de bois, sculptés en bas-relief, sont exécutés peu après : employés pour la porte d'entrée actuelle, ils portent la date du 4 juin 1636 ; ils sont ornés d'arabesques et de masques de feuillage.

En 1636, les pénitents demandent l'autorisation à l'évêque d'abattre la voûte du chœur et de « la mettre à l'égal du restant du couvert »⁶. Les travaux sont exécutés six ans plus tard suivant un prix-fait passé entre les pénitents et un des maîtres-maçons qui avaient travaillé à la chapelle en 1634, Jean Chabanar⁷ : il s'agit de démolir la voûte en cul de four du chœur, d'en rehausser les murs et d'établir un nouveau couvert (charpente et tuiles) au même niveau que celui de la nef.

La chapelle ne semble plus subir de remaniements importants avant sa reconstruction complète en 1661 ; les pénitents s'occupent de parfaire son aménagement intérieur. La chapelle est ornée de dix-neuf tableaux de dévotion (d'après la visite pastorale de 1636) et de bancs dont une partie est en noyer. En 1651, les pénitents décident de finir la *banquarie* en bois de noyer en prenant pour modèle la partie existante. Les pénitents confient ce travail à un maître-menuisier de Martigues, André Ollivier, qui sous-traite la sculpture à Louis Brémiard, maître-sculpteur de Marseille⁸. Le prix-fait précise que le bois de noyer devra être de la même espèce que celui qui a été utilisé dans la chapelle des Pénitents Blancs de l'Île – chapelle aujourd'hui disparue.

L'aspect de ce premier édifice ne nous est connu que par les documents évoqués jusqu'ici et les contrats passés pour sa reconstruction, où il sert constamment de référence. La chapelle se composait d'une nef, scandée de trois arcs doubleaux accompagnés de contreforts extérieurs, et d'une abside en cul de four, l'ensemble était couvert d'une charpente et d'un toit de tuiles. La nef était éclairée par six fenêtres latérales et un oculus dans le mur sud. L'édifice comportait deux portes ; la porte principale, au nord (au moins à partir de 1636), possédait un encadrement de pierre de taille à bossages avec un tympan sculpté représentant une Annonciation avec deux pénitents. Le clocher « de l'auteur de deux cannes avec ses cantonniers et rond de taille et la largueur de massonnarie »⁹ devrait être assez semblable au clocher-mur actuel. Les murs intérieurs et le plafond (peut-être voûté ?) étaient blanchis à la chaux, le sol pavé de terre cuite.

La construction d'une nouvelle chapelle est décidée en 1661. Ce projet implique la démolition de la première chapelle et l'édification d'un bâtiment plus grand. Peut-être l'état de la première chapelle et les modifications

6. A.D. BDR : III G 296.

7. A.D. BDR : 378 E 504 Poncet Pistoye.

8. A.D. BDR : 378 E 509 Poncet Pistoye.

9. A.D. BDR : 178 E 515 Poncet Pistoye.

qu'elle avait déjà subies, rendaient-ils plus avantageuse une reconstruction qu'un simple agrandissement du bâtiment existant. L'agrandissement n'est peut-être pas le seul motif de la reconstruction : le prix-fait commandant la reconstruction de l'église paroissiale de Saint-Geniès¹⁰ précède de quelques mois ceux qui concernent la chapelle des pénitents et c'est aux mêmes maîtres-maçons que l'on confie les deux chantiers¹¹. On peut supposer que ce sont les projets de l'église paroissiale qui ont rendu nécessaire la démolition de la chapelle toute proche. Cette hypothèse expliquerait que le premier prix-fait concernant la chapelle ait été passé avec la communauté et non avec les pénitents (ceux-ci ne sont impliqués que dans un second prix-fait passé quelques mois plus tard) alors que la chapelle appartient en propre à la confrérie¹². Le premier prix-fait¹³ est passé le 15 juillet 1661 ; il s'élève à 2.400 livres dont la communauté doit payer les deux-tiers, l'abbé et le chapitre de Montmajour le troisième tiers. Les pénitents acquittent seuls les 1.900 livres du second prix-fait passé le 15 octobre 1661¹⁴.

Situé comme la première chapelle entre l'église et son cimetière, le nouvel édifice ne s'élève pas (du moins pas en totalité) sur les bases de l'ancien puisque les entrepreneurs doivent attendre que le nouveau bâtiment ait été reçu par des experts pour démolir l'ancien entièrement.

La nouvelle chapelle reprend le modèle de la première : arcs doubleaux et contreforts, murs de même épaisseur, charpente sur le même modèle, toit de tuiles de même pente surmonté d'un clocher semblable. La principale nouveauté consiste en un quatrième arc doubleau – sur le modèle des trois autres –, c'est-à-dire que l'on augmente l'édifice d'une travée ; la nef doit avoir 13 cannes et demi de long et 4 cannes 2 pans de large. Le premier prix-fait prévoit le remploi du maximum de matériaux (pierre de taille, bois de charpente, tuiles, portail sculpté, etc...) et d'éléments de mobilier (fenêtres, vantaux de portes, autel, bancs de noyer), dans un but évident d'économie. Dans le second-prix fait au contraire, les pénitents demandent l'utilisation de matériaux neufs, la sculpture d'un nouveau tympan pour la porte d'entrée principale, bien que sur le même thème iconographique que l'ancien (qu'ils prévoient de réutiliser, mais pour une porte secondaire seulement).

Les pénitents ne remettent pas en cause le parti général défini dans le

10. *Ibid.*

11. Il s'agit de maîtres-maçons de Tarascon : Jean Jouve, Jean Claret, Claude Gouverne, Phillip Abeille, Arcusse Comte et François Abeille.

12. Bien qu'étant un édifice privé, la chapelle servait souvent (surtout en 1646-1647) de lieu de réunion pour les délibérations de la Communauté de Jonquières, en alternance avec la « maison claustrale et seigneuriale » (A.C. Martigues : BB2, BB3).

13. A.D. BDR : 378 E 515 Poncet Pistoye.

14. *Ibid.*

premier prix-fait (une nef de cinq travées définies par quatre arcs doubleaux, et une sacristie) ni ses dimensions au sol, mais ils veulent augmenter la hauteur intérieure de l'édifice d'environ 2 mètres (4 cannes 4 pans et demi, au lieu de 3 cannes 2 pans et demi) et veulent pour leur chapelle les mêmes voûtes d'arêtes que dans l'église paroissiale. Un mur devant être établi à l'ouest pour retenir les terres, les pénitents décident de remplacer, de ce côté, les contreforts par des arcs-boutants.

Les modifications demandées par les pénitents doublent presque la dépense, montrant bien l'aisance financière de cette confrérie, établie dans le quartier le plus riche de Martigues. Cette prospérité est cependant assez générale puisque les trois églises paroissiales sont reconstruites au cours de la deuxième moitié du XVII^e siècle.

Dans un premier temps, les travaux avancent vite et leur financement ne semble pas poser de problème. Les quittances montrent qu'en juillet 1662, le premier prix-fait est soldé et, sur les 1.900 livres du prix-fait complémentaire, 1.112 livres ont été payées.

L'évêque trouve cependant la chapelle inachevée le 23 mai 1664¹⁵ : le couvert s'est, en partie, écroulé. C'est sans aucun doute la chute des voûtes prévues par le prix-fait complémentaire qui a motivé l'adoption d'un couverture plus léger, le plafond de bois. Plafond dont la conception servira de modèle, quelques années plus tard en 1680, lors de la construction de l'église paroissiale de l'Ile.

On n'a pas de précision sur la nature et le déroulement des travaux, mais les pénitents contractent plusieurs emprunts pour subvenir au paiement des travaux au cours de l'année 1665¹⁶. Lorsque l'évêque visite Jonquières en 1671, la chapelle est en très bon état.

Les pénitents, au moment de la reconstruction de leur chapelle, affichent une volonté de continuité avec leur édifice d'origine, tout en souhaitant, cependant, tenter une innovation, des voûtes d'arêtes pour les plafonds, à l'exemple de leur église paroissiale également en cours de reconstruction. En revanche, en ce qui concerne le décor, leur projet de réemploi d'éléments anciens laisse supposer qu'ils envisageaient, à ce moment-là, une décoration relativement sobre. Le deuxième prix-fait d'octobre 1661 semble confirmer cette hypothèse : « la voulte doit être blanchie et crépie comme la grande église » (c'est-à-dire Saint-Geniès), et plus loin, il est dit que les prix-fachiers devront « crépir toutes les murailles dedans et dehors ».

Néanmoins, après l'effondrement de la couverture et le choix d'un pla-

15. A.D. BDR : III G 298.

16. A.D. BDR : 378 E 519 Poncet Pistoye.

fond plat, les pénitents vont entreprendre, par étapes, la réalisation d'une ornementation luxueuse qui se détache nettement de l'ambiance strictement religieuse du décor paroissial.

On ne connaît pas les motivations qui les ont incités à modifier complètement leur première option. Il est vrai que dix ans se sont écoulés depuis la reconstruction de la chapelle. Un certain nombre de membres ont pu être renouvelés, le recteur également, ceci a pu jouer en faveur d'un changement.

En 1677, ils confient donc à Jean-Claude Boyer¹⁷, maître menuisier d'Aix, la réalisation d'un somptueux lambris suivant les plans de Michel Daret¹⁸, peintre et ingénieur aixois. Notons au passage que les pénitents blancs de l'Annonciade à Martigues choisissent leurs artistes parmi les plus renommés de l'époque, chacun pour leur spécialité. La ville est alors prospère et on peut penser que les confrères disposent des moyens financiers voulus pour se lancer dans de tels travaux.

Si l'extérieur de la chapelle a gardé un aspect quelque peu austère, l'intérieur se modèle suivant la nouvelle conception du décor religieux, inaugurée depuis le milieu du siècle dans quelques édifices aixois, notamment des chapelles de confréries¹⁹... « sanctuaires éclatants d'or et de couleurs : pour tous les édifices religieux d'Aix, c'est le temps du mouvement et de l'ostentation, des statues et des guirlandes, des retables et des baldaquins, de la quadrature et des figures plafonnantes »²⁰. La décoration du plafond de l'Annonciade se développe autour de cinq grands cartouches réservés pour des tableaux, suivant le programme prévu : lambris retombant vers les murs en anse de panier sur une corniche d'ordre ionique, lesquels lambris et anse de panier sont ornés de « ... cadres, cartouches, cul de lampe, roses, consoles et autres ornements... »²¹, le tout en bois doré, rehaussé de couleurs.

Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, ce n'est pas à Michel Daret, qui avait pourtant exécuté la même année un tableau pour l'église paroiss-

17. Jean-Claude Boyer avait déjà travaillé sur des dessins de Jean Daret, père de Michel, pour la chapelle de la compagnie des pénitents blancs de l'Observance à Aix, en 1667, ainsi que pour les boiseries de la maison de Lucrèce de Forbin, voir J. BOYER, « Hommage au peintre Jean Daret », dans *Provence Historique*, t. 18, fasc. 74, 1968, p. 336-37.

18. Michel Daret, formé dans l'atelier paternel, fut à la fois peintre et architecte. Il termina entre autres, en collaboration avec son frère, les œuvres inachevées par son père à son décès : plafonds de la chapelle des pénitents blancs de l'Observance et de celle du Parlement. Voir J. BOYER, *idem* note 1, p. 342-43.

19. Comme la chapelle des confrères de l'Association de l'Oratoire, en 1643. Voir J.J. GLOTON, *Renaissance et baroque à Aix-en-Provence*, Rome, 1979, p. 381.

20. J.J. GLOTON, *ibid.*, note 3, p. 377.

21. A.D. BDR : 378 E 574 f° 173 v° à 175.

siale de l'Ile, que sont confiées les cinq toiles qui doivent prendre place dans les cartouches, mais aux peintres Barthélemy Donneau, de Martigues, et Anthoine Ollivier²², de Marseille. Elles représentaient trois épisodes de l'histoire de la Vierge : *L'Immaculée Conception, l'Assomption, son couronnement dans le ciel* entre lesquels s'intercalaient deux perspectives²³ dont le sujet n'est pas précisé mais qu'on trouve mentionné plus tard²⁴ : « un ange portant une tour et un ange portant un miroir ». Seuls subsistent aujourd'hui, dans leur intégralité, en regardant depuis l'autel : le couronnement de la Vierge, l'ange portant la tour et l'Assomption. Les sujets des deux derniers tableaux, trop abîmés, n'ont pu être restitués lors des dernières restaurations en 1966. Dans le quatrième, il ne reste que les parapets et les vases de fleurs et dans le cinquième quelques nuages.

Les sujets des tableaux dits de perspectives font référence au culte de la Vierge, invoquée dans les litanies comme « Tour de David », « Miroir de Justice », (références qui seront reprises plus tard dans les peintures murales), tout comme le thème de l'Assomption trouve obligatoirement sa place dans une chapelle dédiée à la Vierge mais c'est aussi un des sujets préférés des peintres de l'époque dans les décors de plafonds, car ils trouvent là un prétexte d'« échappée céleste »²⁵. A l'Annonciade, les cinq tableaux participent à cette ouverture vers le ciel.

En 1679, des aménagements sont entrepris concernant le maître-autel, qui semble avoir été déplacé à un moment donné au sud sur le mur opposé, et qui reprend place au nord, contre le mur de la sacristie, sous la tribune et plus en avant, probablement en vue de l'installation d'un retable. Le siège du recteur est placé au fond de la chapelle, face à l'autel, et les banques sont révisées et complétées en fonction de ces transformations²⁶.

En 1701, les pénitents font enlever par un maçon les pierres des pieds-droits des arcs, vestiges de la construction voûtée, et blanchir les murs²⁷.

En 1702, ils passent commande du retable du maître-autel à des maîtres-menuisiers de Martigues, Etienne Darbon et son fils Claude²⁸. Il sera achevé en 1703. Le retable comporte au centre une peinture de l'Annonciation,

22. Anthoine Ollivier est l'ami de Pierre Puget qui en fait son exécuteur testamentaire. Il fait partie des peintres reconnus et réalisera, en 1688 et 89, pour la ville de Marseille, le plafond de la grande chambre de l'Hôtel de ville et les dorures de la cheminée. Voir M.C. HOMET, « Marseille à la fin du XVII^e siècle. Quelques aspects de la vie picturale », dans *Provence historique*, t. 34, fasc. 137, 1984, p. 303-04.

23. A.D. BDR : 378 E 642 f° 188 v° et suivantes.

24. A.C. Arles GG 115, visite pastorale de 1740.

25. J.J. GLOTON, *idem*, note 3, p. 387.

26. A.D. BDR : 378 E 642 f° 173 v°.

27. A.D. BDR : 378 E 693 f° 138.

28. A.D. BDR : 378 E 693 f° 294-95.

entourée d'un cadre orné de feuillage. Son auteur ne nous est pas connu et, d'après le prix-fait des aménagements de 1679, il pourrait s'agir de la réutilisation d'une toile existante. Sur l'autel repose un tabernacle à ailes, composé de trois niches occupées par des statuettes sculptées représentant Saint-Pierre, le Christ aux liens et Saint-Paul. Sa partie centrale qui forme une avancée et est entourée de colonnes reprend, en modèle réduit, les dispositions du retable : deux colonnes reposant sur des pieds qui encadrent l'Annonciation.

Le prix-fait de 1702 fait référence à un dessin déjà remis aux pénitents par les maîtres-menuisiers et ne donne des détails que sur les additifs et modifications à apporter à ce premier dessin : « ... scavoir qu'ils retrancheront la balustrade qui règne sur la corniche d'un bout à l'autre et fairont descendre l'ornement qui est, au-dessus directement sur ladite corniche, en faisant appuier les figures et vases sur des pied d'estaux proportionnés et orneront ladite corniche des oves ; que le derrière dudit ornement sera boizé de bois blanc depuis ladite corniche jusqu'à la corniche dorée ; qu'à la place des deux colonnes qui sont au bout de chasque costé, ils y mettront seulement deux pilastres soubtenus par ses pied d'estaux proportionnés ; que la frise avec son architrave seront tirées en droite ligne sans avoir égard aux arcs des tribunes, et ladite frise sera fassonnée de la manière dont l'estoit celle de ladite balustrade... » Au-dessus de chacune des portes menant à la sacristie, de chaque côté du retable, sont prévus deux cadres pour deux tableaux, entourés de motifs de feuillages sculptés. Leurs sujets ne sont pas mentionnés mais ils nous sont connus par la suite, par la visite pastorale de 1740 : un représente la Nativité de la Vierge, à droite, et l'autre sa Présentation au Temple, à gauche. On peut supposer qu'ils ont été exécutés entre 1702 et 1740. L'espace supérieur, au-dessus de ces tableaux doit recevoir une décoration de tritons, à claire-voie, pour masquer les balustrades des tribunes. L'ensemble doit être exécuté en bois de noyer, sauf mention contraire.

C'est, sans doute, en 1734, que les peintures murales viennent compléter le décor religieux de la chapelle, si l'on peut se fier à l'inscription figurant à l'angle du mur ouest qui indique : « Blaye père et fils ont peint ces murailles en l'année 1734, Jean Claude Rivière sous-recteur, Joseph Mouton recteur ». Mis à part le mur sud où « L'Immaculée Conception » et « Sainte Ursulle » encadrent le tableau central, dans les grands panneaux latéraux, ces peintures illustrent des scènes de la vie de la Vierge et, plus particulièrement, sa présence et son rôle auprès de Jésus. Elles comportent, au-dessous, des inscriptions qui relatent ces épisodes. A l'origine, elles étaient disposées sur les murs ouest et est, en alternance avec de petits panneaux placés sous les fenêtres et composés d'anges dans des médaillons, le tout étant rythmé par un décor d'architecture peint en trompe-l'œil. Déjà très

endommagées au début du siècle, les scènes du mur est ont, aujourd'hui, disparu tandis que sur le mur ouest, il en reste trois sur quatre. Il s'agit de : « La mort de la Vierge », « les Noces de Cana », « Marie retrouvant Jésus au milieu des docteurs de la loi ». Des autres scènes, on ne connaît rien ; on ne peut que supposer qu'elles auraient pu avoir trait à d'autres épisodes majeurs de la vie du Christ où la Vierge est présente. Seuls, le décor architectural et les médaillons renfermant les petits anges forment un ensemble complet. Chaque ange porte un attribut qui fait référence aux épithètes données à Marie dans les litanies : « Siègne de sagesse », « Etoile du Matin », « Vase spirituel », « Vase honorable », « Vase insigne de dévotion... » le symbole de la Tour étant repris deux fois encore. Il y a là tout un jeu de symboles qui se répondent, Marie étant aussi invoquée comme « Reine des Anges ».

Deux autres tableaux complétaient le décor de la chapelle : « La visitation de la très Sainte Vierge », vis à vis de la porte d'entrée, avant la réalisation des peintures murales, et « La nativité de Notre-Seigneur », daté de 1672, qui était placé au centre du mur sud jusqu'en 1966.

Cette chapelle illustre bien un nouveau type de sanctuaire semi-privé qui se développe en même temps que se multiplient confréries, compagnies et autres associations religieuses, dans la mouvance de la contre-réforme. C'est un sanctuaire de petites dimensions car il s'adresse à un public limité et sa conception amène parfois à des formules différentes de celle d'une église paroissiale car sa clientèle n'a pas les mêmes objectifs ni les mêmes besoins.

Le chœur est souvent réduit, ici nef et chœur sont confondus dans un même volume, l'autel étant seulement surélevé de quelques marches, ce qui crée une intimité avec le divin. Cette impression est renforcée par les stalles disposées sur tout le pourtour de la chapelle. On est pas seul face à Dieu mais on se fait face les uns les autres en compagnie de la présence divine. C'est un espace confraternel et multifonctionnel où l'on prie mais aussi où l'on débat et où l'on délibère²⁹.

L'espace étant limité, il est traité avec beaucoup de raffinement, dans les moindres détails. Si l'on examine de près le revêtement d'or du retable, on s'aperçoit qu'il est fait de dessins aux lignes très fines sur fond guilloché. La lumière dorée qui émane du plafond, confère un caractère chaleureux à l'ensemble du sanctuaire en atténuant le caractère un peu austère du noyer foncé des stalles.

On note, cependant, une certaine ambiguïté au niveau de ce décor où

29. On en trouve pour preuve les expressions employées dans les actes : « ... le Sr prieur agissant en conséquence de la dellibération de la banque tenuë dans ladite chapelle... » ou « pouvoir donné par la banque ».



La Nativité de la Vierge, tableau à droite de l'autel, surmonté des tritons à claire-voie. Cliché F. Valette.



L'Assomption, tableau central du plafond. Cliché F. Valette.



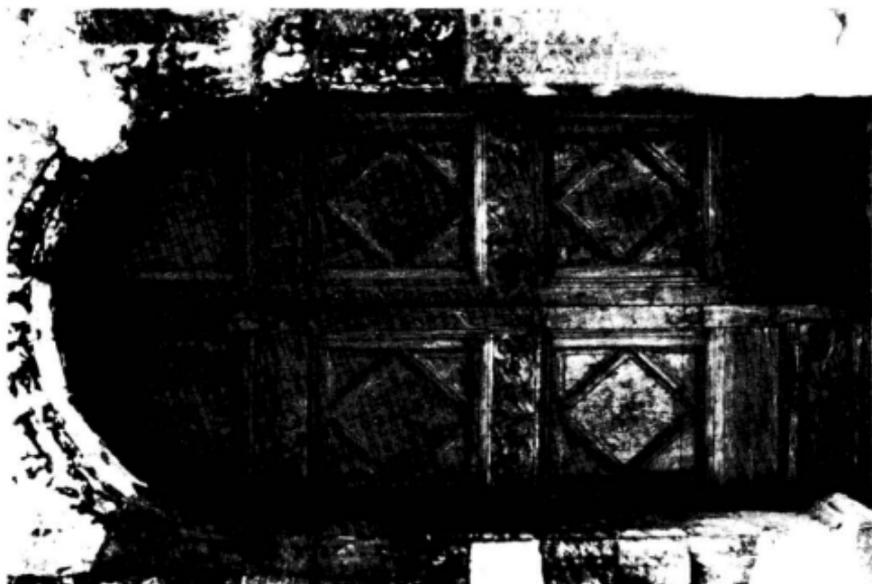
Le couronnement de la Vierge et les décorations du plafond. Cliché F. Valette.



Mur sud : Minerve et Hercule (époque de la Révolution), avec l'Immaculée Conception à gauche et Sainte Ursule à droite. Cliché F. Valette



Détail du tabernacle. Cliché F. Valette.



Porte d'entrée principale, 1636. Cliché F. Valette.

se déploient thèmes et motifs religieux en surabondance mais où viennent se glisser des motifs plus profanes qui pourraient orner architectures ou mobiliers privés. Le siège du recteur en offre un exemple avec ses deux scènes d'Annonciation superposées au sommet et ses sphinges sur les montants latéraux du siège.

La Révolution devait apporter, à son tour, une transformation inattendue dans ce décor. On savait qu'à cette époque, la chapelle désaffectée avait été utilisée comme lieu de réunion par l'Assemblée populaire de Jonquières. Or, on découvrit, lors des dernières restaurations en 1966, sous le tableau de « La Nativité de Notre-Seigneur »³⁰, sur le mur sud, une peinture murale en camaïeu de gris sur fond bleu, représentant la déesse Raison, sous les traits d'une Minerve, accompagnée d'Hercule, symbole de la Force.

On sait peu de choses sur le devenir de la chapelle après la Révolution, lorsque les Pénitents purent en reprendre possession. Il semble qu'ils aient été assez actifs au moins pendant la première partie du XIX^e siècle puisqu'on en dénombre 413 pour les trois confréries de Martigues, en 1825³¹.

Leur déclin se situe probablement vers la fin du XIX^e quand leurs activités de charité furent de plus en plus concurrencées par des organismes purement laïcs. A l'extinction de la confrérie, la chapelle fut remise à la paroisse.

C'est à l'abbé Ferrier, curé de Jonquières que l'on doit sa conservation. En effet, le manque d'entretien qui avait certainement accompagné le déclin de la confrérie, avait été préjudiciable à l'édifice : la toiture délabrée laissait passer les eaux de pluie et les peintures commençaient à se détériorer. Les démarches de l'abbé Ferrier auprès du service des monuments historiques aboutirent au classement de la chapelle, le 21 mars 1910³².

La guerre empêcha les travaux prévus et lorsqu'ils purent avoir lieu, en 1921 et en 1934³³, les dégâts s'étaient aggravés et une partie des décors ne put être récupérée. Ce furent ensuite les bombardements d'août 1944 et les intempéries de l'hiver suivant qui créèrent de nouveaux dommages à la chapelle³⁴. Les dernières restaurations importantes remontent aux années 1955-65³⁵ et

30. Le tableau n'a pas été remis en place dans l'attente de trouver un système qui permettrait de découvrir occasionnellement ce témoin original du culte révolutionnaire.

31. D'après Comte de VILLENEUVE, *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, Marseille, 1821-34.

32. A.D. BDR : 18 F 9.

33. A.D. BDR : 18 F 9, 4 T 28 ; 18 F 53 et 18 F 56.

34. Archives des Monuments Historiques, Paris, dossier n° 362.

35. A.D. BDR : versement n° 1615 W 337.

aujourd'hui la chapelle nécessite de nouveaux travaux pour la consolider et pour redonner toute sa beauté à son décor.

Parmi les plus remarquables chapelles de pénitents de cette époque, beaucoup ont disparu et celle de l'Annonciade constitue donc un témoin précieux de la composition d'un intérieur religieux baroque et même temps qu'elle révèle l'univers spirituel des confrères qui l'occupaient.

Véronique RIPOLL et Francine VALETTE